

# La filière professionnelle offerte en pâture au patronat : merci Macron !

*Après le dézingage du lycée général (et du bac en particulier) et avant celui du collège, Macron président/ministre de l'Éducation nationale, s'attache désormais à saccager ce qu'il reste du lycée professionnel alors même que les enseignants viennent de subir avec la réforme Blanquer une importante dégradation de leurs conditions de travail (co-intervention imposée, heures dites de « chef d'œuvre », nouveaux programmes, etc).*

*Toujours là en VRP du MEDEF, Macron veut lui offrir, une nouvelle fois, une main d'oeuvre maléable, bon marché et subventionnée à coup de millions d'argent public (pour rappel Blanquer avait déjà commencé la mise à mort).*



## MON LP VA CRAQUER !

### Changement de ministère

Rattaché au ministère de l'Éducation à partir des années 20, Macron veut nous faire revenir un siècle en arrière en excluant l'enseignement professionnel

de ce ministère et en le mettant sous tutelle du ministère du Travail.

700.000 élèves (un tiers de la jeunesse lycéenne) sont directement menacé-e-s par ce projet de réforme rétrograde, qui serait un retour en arrière sans précédent.

## Quel est le projet du gouvernement ?

Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels souhaite rallonger le temps de stage des élèves, faisant passer celui-ci de 22 à 33 semaines.

En plus de la difficulté que représente pour les élèves sans réseaux de trouver une PME qui veuille bien les stagiairiser pour une durée aussi longue, survient une question de fond bien plus problématique, puisqu'elle interroge un choix de société : souhaite-t-on faire des élèves de lycée professionnel les épsilon qu'Aldous Huxley décrivait dans son livre *"Le meilleur des monde"* ? A savoir des êtres programmés pour accomplir machinalement des tâches sans réfléchir et donc sans aucun instinct de révolte. Une main d'œuvre conditionnée et muette telle que le MEDEF la rêve ! On sait que dans certaines filières, le patronat considère ce dispositif comme une aubaine.

## Le déterminisme social comme programme politique !

Lors de son mémorable passage au ministère de l'Éducation nationale, Blanquer avait fait accélérer la baisse du nombre d'heures d'enseignement, passé, en trois décennies, de 3 890 à 2 520 sur l'ensemble des trois années : aujourd'hui dans certains CAP sous statut scolaire, un élève de lycée professionnel ne bénéficie que 45 mn de français par semaine !

Parent pauvre de l'Éducation nationale depuis maintenant bien longtemps, le lycée professionnel cristallise des inégalités criantes : à la rentrée 2020, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois était enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,2%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur 2 dans

les formations professionnelles en lycée (53%) et à plus de 7 élèves sur 10 en SEGPA. Les enfants d'ouvriers sont donc surreprésentés dans le cycle professionnel (1) et c'est contre eux que se dirige cette réforme nauséabonde !

En donnant priorité aux impératifs économiques locaux plutôt qu'à un enseignement de qualité et à une offre de choix égale sur tout le territoire (remettant ainsi en cause le caractère national des diplômes), **Macron veut faire du lycée professionnel un outil d'insertion piloté en grande partie par les entreprises locales et veut offrir en pâture une main d'œuvre malléable n'ayant eu peu ou pas accès à la culture, aux savoirs et au développement de l'esprit critique.**

Les élèves de lycée professionnel ne sont pas des individus de seconde zone voués à grandir les rangs de la précarité et de la misère !

**SUD Lutte de Classes éducation demande à ce que chaque jeune, quelque soit le lieu géographique de son lycée professionnel, puisse accéder à la formation de son choix et puisse bénéficier d'un cadrage national lui garantissant une éducation émancipatrice !**

## **MISE À MORT PROGRAMMÉE DES DIPLÔMES NATIONAUX ET DE MILLIERS DE POSTES D'ENSEIGNANT·E·S ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS**

Cette augmentation, réduite par rapport aux annonces initiales qui tablaient sur un doublement de la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), est lourde de menaces s'agissant :

- de la **fin des diplômes nationaux** qui permet donc à chaque patron de ne plus respecter les grilles de salaires prévues dans les conventions collectives qui garantissent aux salarié-e-s un niveau de revenu garanti, et d'imposer chaque contrat de travail.

- de l'implication de plus en plus importante du patronat au sein du service public d'enseignement professionnel : c'est la **soumission toujours accrue du système, et donc des conditions de travail des agents, aux exigences locales et sectorielles des entreprises.**

- de la réduction des heures d'enseignement, constante depuis la réforme de 2009 (suppression des BEP et instauration du bac pro 3 ans, soit une année de formation en moins !) et amplifiée par la réforme Blanquer... Certaines disciplines sont désormais enseignées à dose homéopathique (3 heures/semaine en lettres-histoire-géo à titre d'exemple, au lieu de 5 auparavant). 11 semaines supplémentaires de PFMP, c'est 11 semaines de cours en moins qui peuvent se traduire par une **importante réduction du nombre de postes de PLP (entre 8000 et 10 000 postes)**, comme ça été le cas au cours du 1er septennat Macron (1450 postes perdus en cinq ans) : ces enseignant(e)s se verront proposer soit un reclassement (Où ? Pour faire quoi ?), soit de prendre la porte.

- des **obligations de service** : la pénurie d'offres de stages peut conduire à les revoir de fond en comble, soit en organisant les PFMP par demi-groupes et en alternance au cours de l'année scolaire, soit en annualisant ces périodes de stage, c'est-à-dire en permettant aux élèves de s'y consacrer

hors temps scolaire. Les PLP qui sont tenus de contribuer au suivi des élèves lorsque ceux-ci effectuent leurs stages (en fonction du nombre d'heures enseignées devant la classe) pourraient donc être **amenés à exercer eux aussi hors temps scolaire, pendant les vacances par exemple.** Statutairement, il est d'ailleurs prévu que les services dus par les PLP puissent être annualisés (article 31 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992). Rien n'empêcherait donc que cette disposition soit appliquée au terme des « concertations » menées par la ministre. A ces menaces, on peut ajouter l'alignement des PFMP sur les rythmes imposés dans le cadre de l'alternance dans les établissements qui pratiquent la mixité des publics en terminale, la libre répartition des 33 semaines de PFMP sur les 3 ans de bac pro, etc.

**SUD Lutte de Classes éducation appelle l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur de l'éducation à se battre aux côtés des personnels et des élèves des établissements professionnels pour les soutenir dans la lutte pour le maintien du principe d'égalité sur tout le territoire et pour le maintien des postes de professeur-e-s !**

## **LYCÉE PRO VS MFR**

Alors que survient ce projet de réforme, on note dans le même temps, une augmentation conséquente du nombre formations proposées dans les Maisons familiales Rurales (MFR), et dans un autre temps la fermeture de certains lycées professionnels, comme c'est le cas à Paris où le rectorat et la région discutent en catimini de la fermeture de 6 lycées professionnels parisiens : Brassai (métiers de

la photo), Armand Carrel (tertiaire), Théophie Gau-  
thier site Charenton, SEP du lycée Lucas de Nehou,  
Valadon (tertiaire) et Charles de Gaulle (tertiaire).  
Ces fermetures ont également lieu dans le Grand-  
Est. Ne nous y trompons pas, **il s'agit bien d'une  
privatisation de l'enseignement professionnel !**

Macron l'a bien dit, le modèle qu'il faut calquer est  
la voie de l'apprentissage. Or le lycée professionnel  
a un taux d'accès au diplôme de 68% pour le bac  
pro et 73% pour le CAP, nettement supérieur à l'ap-  
prentissage (respectivement 41 % et 59%). Le taux  
de poursuite d'études est beaucoup plus élevé en  
LP : 46% contre 9% pour l'apprentissage. Le taux de  
décrochage est 4 fois moins élevé (13% contre  
40%). Certes le taux d'emploi 2 ans après la sortie  
d'études est plus élevé pour les apprentis (73% au  
niveau bac) que pour les lycéens professionnels  
(53%) mais cela reflète aussi la pré-embauche opé-  
rée au moment du contrat d'apprentissage (avec  
ses nombreux biais pas toujours magnifiques...)  
alors que les lycées professionnels accueillent tout  
le monde.

Les lycéens ne doivent pas servir la soupe à l'ap-  
prentissage patronal !

**LES FILLES ET FILS DES CLASSES POPULAIRES NE  
DOIVENT PAS SERVIR DE CHAIR À PROFIT AU PA-  
TRONAT ! DONNONS AUX ENFANTS DE LA CLASSE**

**OUVRIÈRE LES MOYENS DE S'ÉMANCIPER ET DE  
DÉVELOPPER LEUR ESPRIT CRITIQUE !**

La colère et l'inquiétude des personnels et des  
élèves de lycées professionnels doivent être enten-  
dus !

**SUD Lutte de Classes éducation appelle à partici-  
per massivement aux journées d'action afin de  
faire plier le gouvernement et mettre à mal cette  
nouvelle offensive contre l'enseignement profes-  
sionnel.**

**SUD Lutte de classes éducation exige :**

- **l'abandon du projet de réforme rétrograde  
porté par le gouvernement réactionnaire de  
Borne et Macron !**
- **Une augmentation conséquente des moyens  
alloués à l'enseignement professionnel.**
- **L'augmentation du nombre d'heures d'ensei-  
gnements.**
- **La garantie d'un choix d'orientation libre sur  
tout le territoire.**
- **Le maintien du caractère national des di-  
plômes.**

